

## MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



**Délibération du Conseil Municipal  
N°2021-093  
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF**

Séance du : 18 décembre 2021

Date de convocation : 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit décembre, à dix-huit heure, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, MATHON Sylvie, FAUST Alain, SIONNET Anthony, GILBERT Hervé, JACOB Roland, FERRIER Stéphane

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane, PIQUEMAL Michel à PIC Jean-Pierre

Absent : FERRIER Nathalie, PIQUEMAL Michel, ONOL LANG Per

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la circulaire n° 2020-01 du 16 janvier 2020 émanant de la Direction des politiques familiales et sociales, visant à préciser le déploiement des Conventions Territoriales Globales et les modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse ;

**CONSIDERANT** le dispositif « Contrats Enfance Jeunesse » déployé sur les communes de Saint Chaffrey et Villard St Pancrace arrivant à terme le 31 décembre 2021 ;

**CONSIDERANT** le dispositif « Convention territoriale globale » que la Caisse Nationale d'Allocation Familiale a souhaité lui substituer, afin d'appréhender dans leur ensemble, les besoins exprimés sur un territoire donné ;

**CONSIDERANT** la politique publique en faveur de la Jeunesse que la commune de la Grave souhaite développer sous tous ses aspects (formation, santé, activités occupationnelles, mobilités, logement, insertion par l'économie, ...) en redéfinissant la réponse apportée aux besoins exprimés par le public visé ;

**CONSIDERANT** le périmètre de la C.T.G, portant sur les 4 thématiques socle suivantes : la petite enfance, la jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale ;

**CONSIDERANT** la méthodologie sur laquelle repose l'élaboration de la CTG du Briançonnais, à travers l'enchaînement des étapes suivantes :

- le diagnostic de l'état des besoins de la population,
- l'actualisation de l'offre d'équipements existante soutenue par la CAF et les collectivités locales,
- la définition d'un plan d'actions précisant les objectifs de création de nouveaux services mais aussi de maintien et d'optimisation des services existants,
- la détermination des modalités d'intervention et les moyens mobilisés, les modalités d'évaluation et de pilotage de la démarche.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'engager aux côtés de la Caisse d'Allocation Familiale des Hautes-Alpes, la démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale du Briançonnais en concertation avec la Communauté de Communes du Briançonnais et le Département des Hautes-Alpes ;
- De préciser que ce document devra être approuvé au plus tard le 31 décembre 2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune de la Grave, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :

Date affichage :

